



L'expérience du Royaume du Maroc dans la Prévention et la Lutte contre l'Extrémisme Violent

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 30/15 du Conseil des Droits de l'Homme, initiée et négociée par un core-group comprenant un groupe de pays dont le Royaume du Maroc, ci-après se déclinent les éléments constitutifs de l'expérience marocaine dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent.

Le Royaume du Maroc a pris très tôt et de manière proactive la mesure du danger de l'extrémisme violent. Il a mis en place une approche multidimensionnelle et intégrée qui repose sur les 5 piliers suivants:

- le pilier religieux;
- le pilier sécuritaire et juridique;
- le pilier socio-économique;
- le pilier du renforcement des droits de l'homme et de l'état de droit
- le pilier de la coopération internationale.

1. Le pilier religieux:

L'approche marocaine dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent se distingue par l'accent qui est mis sur la dimension religieuse. En effet, les leaders religieux occupent une place de choix sur les plans locaux, nationaux et même internationaux pour véhiculer un Islam modéré, ouvert, tolérant et en phase avec le 21^{ème} siècle.

a. La centralité de la Commanderie des Croyants:

La politique en matière de gestion des affaires religieuses au Royaume est fondée sur le fait que le Chef de l'Etat, en tant que Commandeur des Croyants, dispose d'une légitimité qui se fonde sur

un exercice du pouvoir depuis 12 siècles. Cette fonction a pour corollaire une fonction de préservation des constantes religieuses et de protection du libre exercice des cultes.

Un aspect fondamental de la commanderie des croyants est qu'elle transcende les frontières et se décline à l'international sous forme de "diplomatie religieuse" à l'adresse de pays voisins et amis menacés par le radicalisme religieux, en termes de diffusion de culte et surtout de formation des imams.

Ainsi, "le Conseil européen des Oulémas du Maroc" a été créé en 2008 afin de préserver l'identité culturelle et culturelle de la communauté marocaine vivant en Europe. En Juillet 2015, la Fondation Mohammed VI des Oulémas africains a été créée afin d'unifier et de coordonner les efforts des oulémas musulmans sur le continent africain en vue de faire connaître les valeurs de l'islam tolérant, de les diffuser et de les consolider.

b. La refonte du champ religieux:

Dans le souci de préserver le référentiel religieux du Maroc basé sur la modération, l'ouverture, la tolérance et de prémunir le Royaume contre l'extrémisme violent et l'ostracisme, et conscient de la centralité de la sphère religieuse dans le projet sociétal, le Maroc mène depuis près de deux décennies un *aggiornamento* visant l'immunisation du champ religieux contre toute dérive et pour renforcer l'unité doctrinale. Ceci passe notamment par la rénovation des structures du Conseil supérieur des Oulémas, la réforme des programmes d'enseignement religieux en leur assurant une ouverture sur les autres disciplines et cultures, la valorisation du rôle de la femme et l'amélioration de sa représentation dans les structures religieuses.

La restructuration de l'espace religieux passe également par la redéfinition du rôle des mosquées, la mise à niveau des imams et des mourchidates exerçant dans les différentes mosquées du Royaume. Un effort particulier a été consenti par les pouvoirs publics pour permettre aux Imams et Mourchidates de bénéficier du statut de fonctionnaires du Ministère des Affaires Religieuses et Islamiques.

c. La consolidation de la sécurité spirituelle des citoyens: rôle de l'Institut Mohammed VI de formation des Imams et des Mourchidates

A travers une sanctuarisation des lieux de culte et une formation moderne et académique des imams et des mourchidates (conseillères spirituelles). L'institut Mohammed VI de formation des imams prédicateurs et des prédicatrices forme quelques 777 étudiants et étudiantes de 32 nationalités provenant d'Afrique, d'Asie et d'Europe. Ils suivent un enseignement religieux, complété par des

cours de langues, d'informatique, de sciences humaines et des droits de l'homme, à raison de trente heures par semaine.

L'Institut Mohammed VI est devenu aujourd'hui un centre d'excellence international de formation de la nouvelle génération de leaders religieux. Il est le seul au monde à prodiguer aux hommes et aux femmes une formation moderne religieuse qui impactera et immunisera les communautés locales auprès desquelles ils seront appelés à travailler. 40% des étudiants à l'Institut sont des femmes.

d. Le rôle important de la Rabita Mohammadia des Oulémas:

La Rabita Mohammadia des Oulémas mène un important travail de veille et d'analyse sur le discours extrémiste violent dans ses différentes déclinaisons.

Le travail de recherche et d'analyse mené sur le terrain a permis de relever que la motivation derrière l'acte terroriste n'est pas tant le désir de s'attaquer aux autres mais plutôt la volonté d'assouvir un certain nombre de besoins. D'où le constat que le terrorisme est une forme de catharsis, un mécanisme pour rechercher l'équilibre de la personne du terroriste.

La Rabita a travaillé sur la décomposition du discours terroriste et a fait l'inventaire des concepts utilisés et à partir desquels ce discours mène une lecture déformée et instrumentalisée, tels que le Jihad, l'excommunication, la Oumma, la chariaa, la gouvernance, afin d'en faire une analyse objective et d'en démontrer les dérives et l'instrumentalisation.

A travers ce projet d'analyse du discours extrémiste, la Rabita a relevé que trois fondements servent de référentiel au discours extrémiste:

- **Le rêve:** il existe quatre types de rêves motivant les extrémistes violents. L'unité, la dignité, la pureté et le salut. Des rêves, selon les propagateurs du discours terroriste, qu'aucun gouvernement musulman n'a pu garantir à la Oumma islamique; ce qui confère la légitimité au détenteur de ce discours en vue de fonder un nouveau monde où ces rêves peuvent se concrétiser.
- **La justification:** celle-ci renvoie aux multiples plaies et défaites qu'a connu la Oumma islamique à cause de l'Occident et de

l'insouciance des gouvernants musulmans. Parmi ces plaies qui continuent à mettre à mal le corps de la Oumma, il y a lieu de citer: la colonisation occidentales qui continue, la mainmise sur les ressources des musulmans, le double langage de l'Occident et des institutions internationales, la contrefaçon de l'histoire et de la géographie et le complot en vue de faire éclater la Oumma.

- **La dialectique "texte-contexte" (terminologie et concepts utilisés dans le discours extrémiste):** le discours terroriste adopte un corpus conceptuel empreinté au discours religieux mais sans lien avec son contexte premier. Parmi ces concepts, on trouve le Jihad, la loyauté et le désaveu, la gouvernance, le Califat...

e. Une stratégie qui met l'accent sur le rôle des leaders religieux:

Le Conseil supérieur des Oulémas a adopté en Novembre 2015 une Fatwa portant clarification sur ce qu'est réellement le Jihad en Islam. Ce faisant, cette instance religieuse a tenu à différencier entre ce qui relève du terrorisme, de l'agression, de la terreur et du massacre d'âmes innocentes, actes formellement bannis par le religion islamique.

Dans cette fatwa, le Conseil se fonde sur les deux versets coraniques suivants: "n'attaquez pas, Dieu n'aime pas ceux qui attaquent" et "Celui qui tue un être humain non coupable d'un meurtre ou d'un délit sur la terre, tue l'ensemble de l'humanité".

2. Le pilier sécuritaire et juridique:

Sur le plan sécuritaire, la stratégie mise en place par le Maroc pour la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme religieux dans le but d'éradiquer ce fléau qui menace non seulement le Maroc, mais toute la région du Maghreb et du Sahel, se base sur la vigilance, la veille et la prévention d'actes malveillants.

Une refonte de l'architecture de sécurité nationale a été opérée afin de renforcer la gouvernance sécuritaire du Royaume et en application des dispositions de la constitution qui consacre les principes de la démocratie et l'état de droit.

A cet effet, le Maroc a mis sur pied le Bureau Central des Investigations Judiciaires (BCIJ) en Mars 2015 qui est en charge

de traiter sous la supervision du Ministère public les affaires de terrorisme. Cette structure est le fruit d'une coopération entre les départements de l'Intérieur et de la Justice, dans le cadre d'une approche participative englobant plusieurs services de sécurité et de la magistrature.

L'entrée en fonction du BCIJ reflète le souci permanent du Royaume de restructurer et de mettre à niveau ses institutions sécuritaires dans le cadre d'une approche garantissant en même temps le respect des droits de l'homme et de la quiétude des citoyens.

Ainsi, et au-delà de la vigilance sécuritaire qui a permis d'anticiper d'éventuelles attaques terroristes, le Maroc a très tôt pris conscience de la nécessité d'intensifier ses efforts pour barrer la route à ce phénomène en adoptant une stratégie préventive unique en la matière.

Sur un autre registre, un travail d'harmonisation de la législation interne avec les engagements pris sur le plan international a permis au Maroc de se doter d'un cadre législatif approprié, réunissant la légalité de l'action et l'efficacité de l'intervention.

Le Maroc dispose d'une loi contre le terrorisme qui lui permet de lutter efficacement contre le phénomène sur le plan interne tout en protégeant les droits de l'homme. De même qu'il dispose d'une législation adaptée en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

L'arsenal juridique marocain s'est enrichi progressivement à mesure que la stratégie de lutte contre le terrorisme apporte ses fruits. D'abord, ce fut une loi contre le terrorisme, ensuite, l'adoption d'une loi sur le financement du terrorisme en mai 2003, d'une loi globale contre le blanchiment d'argent en vigueur depuis avril 2007 et enfin la mise en place d'une cellule de renseignements financiers en avril 2009.

Le renforcement de l'architecture de sécurité nationale du Maroc a permis au pays, depuis 2002, de démanteler près de 200 cellules terroristes et tenu en échec 300 "groupes malveillants". Les services sécuritaires marocains mènent une politique de coopération active avec leurs homologues européens, américains,

et africains dans l'échange d'informations et de renseignements précieuse pour éviter des attentats hors territoire marocain.

3. Le pilier socio-économique:

La prévention et la lutte contre l'extrémisme violent au Royaume du Maroc passe également par la promotion d'un développement humain solidaire, de manière à mettre en place des filets sociaux forts qui empêchent la radicalisation ou la création de terreaux dont se nourrit le terrorisme et l'extrémisme violent. L'INDH, l'éducation, l'emploi des jeunes et l'accès à la formation professionnelle constituent les leviers du pilier socio-économique.

a. L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH):

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain, qui en est à sa onzième année de mise en œuvre et qui vise à lutter contre la précarité et l'exclusion sociale en élargissant l'accès aux services sociaux de base, à promouvoir les activités génératrices d'emplois et à venir en aide aux personnes souffrant d'une grande vulnérabilité et ayant des besoins spécifiques.

Depuis son lancement en 2005, L'INDH a mobilisé près de 4.7 milliards de dollars qui ont financé 41 400 projets en faveur de 9.2 millions de marocains.

Les principaux secteurs concernés par l'INDH sont l'éducation (3700 projets, soit 869 000 bénéficiaires), la santé (1470 projets 510000 bénéficiaires), l'électricité (480 projets pour 131000 bénéficiaires), les routes (1890 projets pour 510000 bénéficiaires), en plus d'activités génératrices de revenus.

b. L'éducation:

L'éducation joue un rôle de levier de l'insertion économique et sociale. Elle occupe une place centrale dans le développement humain. Conscient de cette centralité et du rôle important joué par l'éducation dans la prévention de l'extrémisme violent, le Royaume du Maroc mène depuis 17 ans une politique ambitieuse en la matière.

Le système éducatif marocain a indubitablement progressé sur le plan de l'élargissement de l'accès à la scolarité. La croissance dont bénéficie le pays depuis plusieurs années rend de plus en plus évident le rôle du système éducatif en tant que

catalyseur du développement économique et social. Les efforts dirigés en ce sens vers les populations les plus marginalisées ont permis une amélioration sensible de l'accès à l'éducation. Grâce à de nombreuses mesures durables, des progrès ont aussi été obtenus sur plusieurs autres fronts.

Le Royaume du Maroc s'est lancé dans un vaste programme de réforme de son système éducatif, avec l'adoption en 1999 de la Charte nationale d'éducation et de formation. Ce texte a proclamé la période 2000-2009 « décennie de l'éducation » et fait de l'éducation et de la formation une priorité nationale. Le Plan d'urgence pour l'éducation avait alors été mis en place en 2009 afin d'accélérer le processus de réforme.

La première étape indispensable pour améliorer la performance du secteur consiste à faire de l'équité devant l'éducation une réalité pour tous. Les investissements d'infrastructure consentis ces quinze dernières années et les aides accordées aux élèves les plus démunis ont permis d'augmenter les taux nationaux de scolarisation — de 52,4 à 98,2 % pour le primaire, de 17,5 à 56,7 % pour le premier cycle secondaire et de 6,1 à 32,4 % pour le deuxième cycle secondaire. La situation a aussi nettement progressé en termes d'équité, puisque l'écart de scolarisation en primaire entre les garçons vivant en ville et les filles vivant à la campagne avait été ramené à 3,5 points lors de la rentrée scolaire 2012.

Au-delà de l'accès, la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage constitue le pilier de tout système scolaire. Le Maroc a beaucoup œuvré en la matière au fil des années, notamment en réactualisant les programmes pédagogiques et en créant des centres régionaux de formation des enseignants.

c. l'emploi des jeunes:

Le Royaume du Maroc est conscient que les jeunes jouent un rôle de catalyseur dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent. Etant un pays jeune, le Maroc a mis en place une stratégie en faveur de l'emploi des jeunes dont les axes principaux sont: la formation en adéquation avec le marché de l'emploi, l'incitation à l'entreprenariat, la facilitation de l'auto-emploi par les jeunes et un appui à la mise sur pied des Petites et Moyennes Entreprises à travers un dispositif financier incitatif.

Le défi de l'emploi des jeunes est critique pour maintenir la cohésion nationale, résorber la crise de confiance dans les institutions éducatives, renforcer l'engagement des jeunes dans la vie professionnelle et éviter que la fonction publique ne soit considérée comme le recours exclusif.

C'est conscient de défi que le Royaume du Maroc a construit un modèle de croissance fort et équilibré, capable de générer de l'emploi, en quantité et en qualité, permettant une meilleure répartition de la richesse produite. Ce modèle doit aussi mobiliser le potentiel d'entrepreneuriat et tirer parti de l'économie sociale et solidaire.

L'emploi des jeunes au Maroc se caractérise par un taux d'activité faible, ne dépassant pas 48% pour les jeunes de 15-34 ans, qui représentent plus de la moitié de la population en âge de travailler. Cette situation rend encore plus préoccupants les taux de chômage observés en 2010, et qui sont de 14,8% chez les jeunes de 15-34 ans et de 16,7%, chez les jeunes de 15-24 ans.

L'emploi des jeunes au Maroc se distingue aussi par un chômage de longue durée, puisque 65,8% des jeunes chômeurs le sont depuis plus d'une année. 74,4% des diplômés de l'enseignement supérieur sont chômeurs de longue durée. Les trois quarts des jeunes chômeurs en milieu urbain le sont depuis plus d'un an.

L'emploi des jeunes demeure enfin précaire, car les emplois occupés par les jeunes sont souvent moins bien rémunérés, rarement contractualisés et très peu couverts par un régime de protection sociale.

Depuis dix ans, trois programmes majeurs destinés à promouvoir l'insertion des jeunes dans la vie active ont été mis en œuvre par les pouvoirs publics : l'appui à l'emploi salarié (Idmaj), l'adéquation emploi-formation (Taehil) et un dispositif d'appui à la création des petites entreprises (Moukawalati). Une évaluation de ces trois programmes fait état de résultats positifs permettant de résorber le chômage en milieu urbain. Les pouvoirs publics sont en phase de réflexion pour la mise sur pied d'un programme qui vise les jeunes chômeurs en milieu rural.

d. La formation professionnelle:

La formation professionnelle constitue incontestablement un des instruments essentiels des politiques publiques de développement des compétences et de valorisation des ressources humaines. Il a, non seulement, contribué à l'amélioration du taux de qualification des personnes qui accèdent au marché du travail, mais il a aussi largement favorisé l'ouverture du système d'éducation sur son environnement économique.

Le Royaume du Maroc a mis en place une stratégie nationale de la formation professionnelle 2021. Ce faisant, le Royaume entend généraliser la formation professionnelle et garantir son

accès au plus grand nombre. Outre les élèves et les étudiants, les salariés, du secteur privé comme du secteur public, pourront être accompagnés, y compris durant leur période de chômage.

Ainsi une offre de formation pour 200 000 bénéficiaires dans plusieurs secteurs économiques est prévue pour l'année 2016. Outre le renforcement de la formation continue, le Maroc entend porter la capacité d'accueil des établissements de la formation professionnelle à 501000 places pour l'année 2016/2017 contre 436000 places une année auparavant.

Près de 24 nouveaux établissements dont 11 sectoriels verront le jour (agroalimentaire, transport/logistique, hôtellerie/tourisme, énergies, paramédical et audiovisuel) portant le réseau d'établissements de 341 à 365.

La stratégie 2021 vise d'une part à assurer l'emploi aux jeunes ainsi qu'à répondre aux besoins des grands projets structurants lancés dans le Royaume, notamment le Plan d'accélération industrielle, la Vision 2020 pour le tourisme, le Plan Maroc vert, la Stratégie intégrée pour la logistique, le Contrat programme du secteur du transport et le Bâtiment et Travaux Publics (BTP).

4. Le pilier du renforcement des droits de l'homme et de l'Etat de droit:

a. La Constitution de 2011: une charte nationale des Droits de l'Homme

Avec une quarantaine d'articles consacrés aux droits de l'homme, la constitution de 2011 constitue une véritable Charte nationale des droits de l'homme. La norme suprême du Royaume du Maroc a fait entrer le pays dans un constitutionnalisme qui a permis l'appropriation nationale des principes de la protection et de la promotion des droits de l'homme, à travers la constitutionnalisation de nombreuses institutions et instances de protection des droits et des libertés fondamentales, de la bonne gouvernance, du développement humain et durable et de la démocratie participative, notamment:

- Le Conseil National des Droits de l'Homme, en tant qu'Institution nationale des Droits de l'Homme;
- Le Médiateur;
- La Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme;
- L'instance nationale de la probité et de la lutte contre la corruption;

- Le Conseil de la Communauté marocaine à l'Etranger;
- Le Conseil de la Jeunesse et de l'action associative;
- L'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination;
- Le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique;
- Le Conseil économique, social et environnemental;
- L'instance Equité et Réconciliation (IER) qui a mis en œuvre le processus de justice transitionnelle.

La constitutionnalisation de ces mécanismes est un acte politique majeur, ambitionnant de renforcer le dispositif institutionnel et de consolider l'architecture nationale des droits de l'homme.

Outre qu'elle définit l'identité marocaine plurielle qui comporte trois composantes arabo-islamique, amazighe et saharo-hassanie enrichie par les affluents civilisationnels africain, andalou, hébraïque et méditerranéen, la constitution du Royaume du Maroc reconnaît ainsi la centralité du concept de diversité qui permet le développement d'une société tolérante, ouverte sur la modernité.

Les principaux droits introduits dans la constitution marocaine, en particulier dans le titre II comportent notamment:

- l'engagement du Maroc à développer une société solidaire où tous jouissent de la sécurité, de la liberté, de l'égalité des chances, du respect de leur dignité et de la justice sociale, dans le cadre du principe de corrélation entre les droits et les devoirs de la citoyenneté;
- Le bannissement de toute discrimination à l'encontre de quiconque, en raison du sexe, de la couleur, des croyances, de la culture, de l'origine sociale ou régionale, de la langue ou de l'handicap;
- La primauté des Accords et Conventions internationaux ratifiés par le Maroc sur le droit interne avec la nécessité d'harmonier les dispositions pertinentes de la législation nationale;
- La généralisation de la participation de la jeunesse au développement social, économique, culturel et politique du pays;

- La parité entre les hommes et les femmes et la création, à cet effet, d'une Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Cette constitution de dernière génération représente une réelle avancée dans le processus de consolidation et de renforcement de l'Etat de droit moderne et démocratique. En situant sa constitution dans l'intersection des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie, le Royaume du Maroc s'est doté d'un puissant levier contre l'extrémisme violent qui se développe dans les contextes où ces trois piliers sont défailants.

b. Rôle du Conseil National des Droits de l'Homme

Le Royaume du Maroc est conscient que la lutte et la prévention de l'extrémisme violent doivent se faire dans le cadre du respect de l'état de droit et des droits de l'homme.

La création du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) vient ainsi concrétiser l'engagement du Royaume du Maroc dans la protection des droits et libertés des citoyens et affirmer l'attachement du pays au respect de ses engagements internationaux en matière de protection et de promotion des droits de l'Homme.

Institution nationale conforme aux Principes de Paris, le CNDH s'est engagé dans un certain nombre d'actions visant à prévenir l'extrémisme violent, à travers l'ancrage d'une culture des droits de l'homme au Maroc. Il joue de ce fait un rôle de premier plan aux côtés des pouvoirs publics dans les efforts nationaux dans ce domaine.

La promotion de l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté: Le CNDH a noué un partenariat stratégique avec l'UNESCO afin de promouvoir l'éducation aux droits de l'homme. Un manuel de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme a été élaboré conjointement et a pour objectif d'offrir une ressource éducative nouvelle pour faire progresser l'appropriation de la culture des droits de l'homme, notamment parmi les jeunes.

La formation des enseignants à l'éducation aux droits de l'homme: le CNDH a publié le guide de l'enseignement pour l'éducation aux droits de l'homme intitulé "l'éducation aux droits de l'homme: comprendre pour agir ensemble". Le guide pose les enjeux et regroupe les bonnes pratiques de l'éducation aux droits de l'homme et insiste sur l'harmonisation du contenu et des curricula avec la culture des droits de l'homme et la production de supports pédagogiques sur l'éducation aux droits de l'homme.

Action conjointe avec d'autres INDH sur l'extrémisme violent:

le CNDH a été co-initiateur avec la Commission nationale du Qatar du dialogue arabo-ibéro-américain des INDH sur la lutte contre le discours de haine et d'extrémisme, les 15 et 16 septembre 2015 à Doha. Ce dialogue avait pour objectif d'identifier les concepts utilisés par les propagateurs de discours incitant à la haine et à l'intolérance.

Le Deuxième Forum mondial aux Droits de l'Homme à Marrakech (27-30 novembre 2014):

la question de la prolifération de l'extrémisme et de la haine a été débattue par des experts, des universitaires, des représentants de la société civile dans le cadre du Forum.

Mise en œuvre du Plan d'Action de Rabat: le Plan d'Action de Rabat constitue un outil de choix de mobilisation des sociétés pour sensibiliser, éduquer et informer sur les dangereuses dérives liées à la propagation du discours haineux. Cet important document contient des recommandations importantes pour mobiliser les médias traditionnels ou sociaux, le monde académique, les gouvernements et la société civile dans la lutte globale contre l'intolérance. Le CNDH et la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme mettent en œuvre les principaux axes du Plan d'Action du Rabat.

Projet "Exit Xenocide": le CNDH a abrité en octobre 2013 la conférence de lancement d'un grand mouvement en faveur de la sensibilisation à la xénophobie et au génocide. "The World Memory Film Project" vise à produire un long-métrage réalisé à partir de milliers de vidéos inédites et réalisées par les internautes du monde entier sur le thème de l'exclusion des jeunes, de la prévention du racisme, de la xénophobie et du génocide.

La culture comme vecteur préventif de l'extrémisme violent:

le CNDH déploie d'importants efforts pour promouvoir la culture des droits de l'homme et la lutte contre l'extrémisme violent en utilisant les événements culturels et en soutenant les différentes formes de créativité et d'expression artistique. Il parraine le cinéma, le théâtre, les expositions artistiques et d'autres festivals culturels, visant à promouvoir la culture des droits de l'homme et la diversité, y compris le Festival du Cinéma et des Droits de l'Homme, le FIDADOC (Festival International du Film Documentaire), le Festival Gnawa Musiques du Monde, le Festival National du Théâtre Sahraoui-Hassani, les Rencontres Méditerranéennes pour le Cinéma et les Droits de l'Homme, et le Festival Musical des Jeunes Talents.

5. Le pilier de la coopération internationale:

Le Maroc est pleinement conscient qu'aucun pays ne peut à lui seul venir à bout de l'extrémisme violent. Le Royaume privilégie la coopération internationale à travers ses différentes déclinaisons notamment les coopérations triangulaires, la coopération nord-sud et la coopération sud-sud.

Le Maroc participe sur les plans régionaux et internationaux à la dissémination des bonnes pratiques et des leçons apprises développées sur les plans national, régional et international dans la lutte contre l'extrémisme violent. Le Royaume a co-organisé avec les Etats-Unis d'Amérique le premier Policy Dialogue sur la Lutte contre l'Extrémisme Violent à Genève, le 4 Décembre 2015, qui a réuni pour la première fois la communauté diplomatique genevoise avec les think tanks internationaux actifs dans la recherche sur l'extrémisme violent.

C'est conscient de la centralité de la coopération internationale dans la lutte contre l'extrémisme violent, que le Royaume du Maroc est dans une phase avancée de développement d'un ambitieux programme de coopération avec ses partenaires dans les différents domaines liés à la lutte contre l'extrémisme violent.

Le Forum Global de Lutte contre le Terrorisme: en sa qualité de Co-Président du Forum Global pour la Lutte contre le Terrorisme (GCTF), le Maroc a développé avec les Pays-Bas le Mémoire de La Haye-Marrakech sur les Combattants Terroristes Etrangers (FTF). Ce mémoire constitue un important outil mis à la disposition des Etats et regroupant les bonnes pratiques développées dans la gestion des FTF. Un groupe de travail sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent sera opérationnalisé sous la Co-Présidence marocaine du Forum.

Le Forum sur le rôle des leaders religieux dans la prévention et l'incitation à la haine donnant lieu à des atrocités de masse (Avril 2014 à Fez): dans la perspective de suivi et de mise en œuvre du Plan d'Action de Rabat et en partenariat avec le Bureau du Conseiller spécial des Nations Unies pour la Prévention du Génocide, les leaders religieux bouddhistes, hindouistes, musulmans, chrétiens et juifs se sont réunis pour débattre du contour d'un plan d'action qui permettra aux

dirigeants religieux de prévenir et de lutter contre les atrocités de masse.

La Déclaration de Marrakech sur les droits de minorités religieuses dans le monde islamique (Janvier 2016) : plus de 300 personnalités regroupant les oulémas, les représentants de plusieurs religions, les muftis, les ministres et les intellectuels provenant de 120 pays ont adopté ce important document pour la protection de l'exercice des cultes et des minorités religieuses et rejetant leur persécution et leur stigmatisation.

Conclusion:

De ce qui précède, il est permis de retenir que le Royaume du Maroc a adopté une politique d'anticipation et mène une action en profondeur et de large portée visant à prévenir et à lutter contre l'extrémisme violent.

L'approche marocaine est multidimensionnelle et intégrée. Elle se fonde sur cinq piliers qui placent la sécurité, le développement humain et la jouissance des droits de l'homme au centre des préoccupations des pouvoirs publics. Il s'agit d'un effort national important engageant d'importantes ressources humaines, matérielles et financières.

Le Royaume du Maroc est pleinement conscient que le défi de la lutte contre l'extrémisme violent doit être relevé collectivement à travers un engagement humaniste qui transcende les frontières, les religions et les civilisations à travers des initiatives qui peuvent être entreprises dans le cadre des Nations Unies ou en dehors et qui visent le rapprochement des civilisations et le dialogue des cultures.